



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 19030

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'adoption des petits-enfants par les grands-parents. Lorsque les grands-parents souhaitent s'occuper de leurs petits-enfants, en cas de décès des deux parents, ils doivent effectuer et respecter les procédures normales d'adoption ce qui implique de nombreuses démarches administratives ainsi qu'une longue attente. Il lui demande donc si des mesures sont envisagées afin de faciliter l'adoption des petits-enfants par les grands-parents.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19030

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2234

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)